

Pour une consommation saine au Bénin

Bientôt, l'application du projet "Mieux protéger les consommateurs"

Le projet « Mieux protéger les consommateurs et promouvoir une bonne gouvernance locale au Bénin » a été lancé, dans la matinée d'hier mercredi 26 novembre à l'INFOSEC. Il est l'œuvre de la Ligue pour la Défense du Consommateur au Bénin (LDCB) et de l'Association de lutte contre le racisme, l'ethnocentrisme et le régionalisme (ALCRER), avec le soutien du Programme des Organisations de la Société civile appuyées et renforcées (OSCAR).

Par Sabin LOUMEDJINON

Les problèmes de consommation ont pris des proportions considérables ces dernières années. Dans divers secteurs de la consommation, des problèmes se posent particulièrement au niveau local. Il y a souvent un problème sous information qui s'observe chez ceux qui concernent les consommateurs. De plus, la politique au niveau local ne prend pas suffisamment en compte leurs intérêts. Toutes les actions sont localisées dans le sud du pays, où la plupart des associations de consommateurs sont concentrées. Or, ces actions auraient eu assez d'efficacité si elles sont portées par des relais au niveau de chacun des départements. Cette absence physique de représentation fait croire souvent que les associations de consommateurs ne sont pas assez actives sur le terrain et n'exercent pas pleinement les responsabilités qui leur incombent, alors que de nombreuses actions sont quotidiennement initiées dans leur intérêt.



Le présidium hier au lancement du projet

En procédant à l'ouverture officielle du lancement du projet, «Mieux protéger les consommateurs et promouvoir une bonne gouvernance locale au Bénin», le président de la Ligue pour la Défense du Consommateur, Romain Houéhou a indiqué qu'il s'agit de créer des cadres de concertation entre les Organisations de la Société civile et autorités locales en vue de la défense des intérêts des consommateurs et de la promotion d'une bonne gouvernance locale. Aussi, s'agira-t-il de rapprocher les actions et services de la LDCB des collectivités décentralisées et des consommateurs à la base, de donner aux consommateurs les moyens d'être critiques, responsables pour préserver leur santé et leur économie et obtenir réparation des préjudices subis, de vulgariser la loi portant protection du consommateur en République du Bénin.

L'objectif spécifique est de donner à la LDCB et à ALCRER, les possibilités juridiques et institutionnelles pour mieux défendre les intérêts des consommateurs et promouvoir une bonne gouvernance locale. Le projet prévoit donc comme activité, la mise en place de six conseils départementaux de la consommation, l'organisation de trois ateliers régionaux de renforcement des capacités des membres des conseils, la réalisation d'une plaquette sur la loi portant protection du consommateur au Bénin, et enfin l'organisation d'émissions radiophoniques sur les radios de proximité. La fin dudit projet est fixée au 31 janvier 2009.

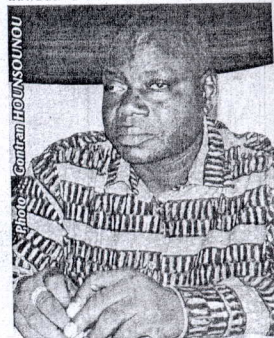
Conférence publique du président de l'ANCB Appel à l'union pour affronter les défis du développement

Le président de l'Association nationale des communes du Bénin (ANCB), Soulé Alagbé, à l'occasion de l'accueil organisé par les populations de Parakou pour son retour après le renouvellement des instances dirigeantes de l'institution a donné une conférence publique lundi 24 novembre dernier. C'était à Parakou en présence de certains maires de la région septentrionale et des membres du conseil communal de la ville.

Par Didier Pascal DOGUE A/R Borgou-Alibori

Dans une allocution de bienvenue, le maire a été porté en triomphe pour avoir si bien représenté les communes du septentrion. Les jeunes et les femmes de la ville ont été unanimes à reconnaître que Soulé Alagbé venait de remporter un combat. Pour Soulé Alagbé, nouveau président de l'ANCB, il fallait saluer la confiance de l'ensemble de ses collègues qui ont honoré la commune de Parakou en le portant à la tête de l'institution. La fin des travaux du 2^e congrès de l'ANCB qui a consacré la maturité de notre système démocratique, selon lui, prouve que l'institution s'est prêtée au jeu de l'alternance au sein des instances dirigeantes. Il a signalé qu'il n'y a pas de monstre à deux têtes. Pour lui, ce qui s'est passé lors du congrès ne saurait nullement entacher la crédibilité des résultats du vote transparent qui a consacré la mise sur pied du bureau exécutif qu'il dirige. La désignation du délégué départemental de l'Atlantique qui ballottait entre Séverin Adjovi, maire de la commune de Ouidah, et Patrice Hounsou Guèdè, maire d'Abomey-Calavi, était à la base

du différend qui a finalement entraîné le départ des éléments du camp Adjovi. Il a expliqué que les délégués de 24 communes étaient acquis à cette cause. Les représentants des maires de Sô-Ava, Allada, Tori-Bossito et Abomey-calavi ont ensuite par consensus, désigné Patrice Hounsou Guèdè comme le représentant de l'Atlantique. Ce après quoi, les travaux s'étaient poursuivis pour aboutir à l'élection du bureau qu'il dirige. Ce qui fait avec cette poursuite, un pourcentage de 61% dont 4 communes sur les 7 qui compte l'Atlantique. Il s'est interrogé sur la légitimité des 2 bureaux en précisant que l'un a été mis sur pied en dehors des lieux prévus pour abriter les travaux du congrès. «Le bureau que j'ai l'insigne honneur de diriger veillera au respect des différents textes fondateurs de la République et de l'association en particulier», a martelé Soulé Alagbé. Il a enfin lancé un appel solennel à tous les conseils communaux afin qu'ensemble, ils affrontent les problèmes qui retardent la prospérité individuelle et collective des communes.



Soulé Alagbé prêt pour l'union

Dîner de presse du MHURFLEC

François Noudégbessi prend un nouveau départ avec les médias

Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme, de la Réforme foncière et de la Lutte contre l'Erosion côtière (MHURFLEC), François Noudégbessi a organisé un dîner de presse, le mardi 25 novembre dernier au palais des congrès de Cotonou. Il a saisi cette opportunité pour prendre de nouveaux engagements avec les patrons des organes de presse, fortement mobilisés pour la circonstance, afin de leur permettre de mieux informer les populations sur les activités de son département ministériel.

Par Thibaud C. NAGNONHOU

Il y aura bientôt des journalistes spécialistes en question de l'habitat, de l'urbanisme, de l'érosion côtière et du foncier. Le ministre François Noudégbessi a pris cet engagement avec les patrons d'organes de presse, à la faveur d'un dîner de presse que son ministère a organisé, mardi dernier au palais des congrès de Cotonou. En effet, répondant à un souhait du doyen Jérôme Carlos qui, dans son intervention lors de ce dîner de presse, a souligné l'urgence pour le ministère de former les journalistes pour mieux les servir, le ministre Noudégbessi a été sensible à cette doléance. Il a promis de dégager dans le budget 2009 de son ministère des fonds pour organiser un atelier de formation au profit des hommes des médias sur les différentes spécialités de son département. Ce qui leur permettra d'être initiés aux questions d'urbanisme, d'habitat, de la réforme foncière et de la lutte contre l'érosion côtière. L'objectif est de permettre aux journalistes de mieux informer les populations sur les différentes activités de son ministère comme par exemple, les phénomènes d'inondation à Cotonou et dans

d'autres localités de notre pays. Par ailleurs, François Noudégbessi a saisi l'opportunité pour revenir sur les divers projets et programmes de son département et annoncer ses perspectives pour l'année 2009. Il s'agit, entre autres, du projet de protection de la côte à l'est de Cotonou d'un montant de 32,5 milliards CFA dont les travaux démarrent bientôt, le programme de construction de 10.000 logements économiques sur une période de 3 ans. Il faut souligner que les travaux de ce programme ont été lancés le lundi 24 novembre dernier par le chef de l'Etat à Lokossa. S'agissant de la réforme foncière, le ministre Noudégbessi révèle qu'un forum national est en préparation pour trouver des solutions consensuelles et durables aux problèmes d'insécurité foncière. Pour 2009, le ministre en charge de l'Urbanisme annonce la réalisation de plusieurs grands travaux. Il intensifiera les travaux de voirie et assainissement dans les principaux centres urbains et autres communes de notre pays. De même, la réhabilitation des villes de Porto-Novo et d'Abomey sera poursuivie.

Proposition de modification de la loi organique de la HAAC Le CRJB alerte les professionnels des médias

Le débat sur la modification de la loi organique de la Haute Autorité de l'Audiovisuelle et de la Communication (HAAC) et son étude en procédure d'urgence à l'Assemblée nationale en l'absence des instances de la presse inquiète le Cercle de réflexion des journalistes béninois (CRJB). A cet effet, il a tenu une conférence de presse, hier mercredi 26 novembre, à la Maison des médias en vue d'alerter l'opinion publique nationale et internationale sur le risque de laisser la modification de cette loi devenir un enjeu exclusif du combat politique entre l'Exécutif et le Législatif.

Par Gilbert DESSOH (Stagiaire)

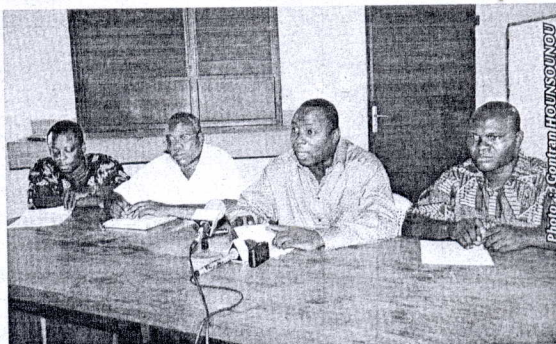
« Quand vous êtes assis sous un arbre et que vous ne criez pas, les oiseaux délégueront sur votre tête ». Le Cercle de Réflexion des Journalistes béninois (CRJB) a saisi dans toute sa profondeur la portée de cet adage populaire. C'est pourquoi, le directeur du Cercle composé

de Enock Yaka, Alexis Azonwakin, Gérard Agognon et Arimi Choubadé, tous journalistes, a initié cette conférence de presse pour expliquer aux hommes des médias l'urgence de la dépolitisation de la HAAC et préconiser aux parlementaires quelques pistes de réflexion visant à sauvegarder l'esprit qui a

sous-tendu la création de la HAAC. Car, toute modification doit tenir compte des intérêts de la presse. Le vœu du directoire est celui d'une HAAC apolitique au service de la profession journalistique a martelé Enock Yaka, conseiller à la rédaction du journal « L'Événement précis ».

Le conférencier principal, Arimi Choubadé estime que la révision de la loi organique de la Haute Autorité de l'Audiovisuelle et de la Communication est l'occasion pour le Parlement de réparer le tort qui avait été fait aux professionnels des médias dans la loi organique en vigueur actuellement.

En effet, cette loi organique a fait la part trop belle à la classe politique en lui octroyant 6 membres sur les 9 et de ce fait 3 seulement sont revenus aux professionnels des médias. Cette situation est en contradiction totale avec le désir de matérialiser le concept de 4^e pouvoir que constituent les médias. La rectification de cet état de choses consistera à donner un avantage numérique aux professionnels des médias dans la désignation de leurs membres à la HAAC. Il faut pour cela que la nouvelle loi organique prévoit 6 membres à raison de 2 par catégorie à savoir la presse écrite, la presse audiovisuelle et les techniciens. Le Cercle a par ailleurs recommandé au chef de l'Etat de proposer à nomination au poste de président de cette institution un représentant des professionnels des médias.



Des professionnels des médias prêts à défendre la corporation